

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LOIRE ATLANTIQUE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule : la commission de surendettement des particuliers de Loire Atlantique est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2021, les dépôts sont en hausse de plus de 6 % par rapport à 2020, passant de 1 582 dossiers déposés à 1 686. Cette reprise n'efface toutefois pas la baisse observée par rapport à 2019, avec 2 071 dossiers déposés (-18,6 % en 2021 par rapport à 2019). Au plan national, la reprise est plus nette +11 % sur un an et -15 % par rapport à 2019. La proportion de redépôts est en progression, à 48 % (contre 46 % en 2020). Au plan national, cette tendance est à la baisse et s'établit à 43 %.

Recevabilité et orientation

La Commission a déclaré 1 446 dossiers recevables et 126 dossiers irrecevables. Le taux d'irrecevabilité rapporté aux dossiers traités a progressé de près d'un point en 2021, s'établissant à 6,5 %, supérieur de 2 points à la moyenne nationale.

La Commission de Loire-Atlantique a orienté davantage de dossiers vers un réaménagement de dettes (64 %) que la région (61 %) et qu'au niveau national (57 %). De fait, les dossiers orientés en rétablissement personnel sont proportionnellement moins nombreux (36 % pour le département, 39 % pour la région et 43 % pour la France). Aucun dossier n'a été orienté vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (vente de l'actif réalisable), contre 1 en 2020.

Le nombre total de dossiers effectivement traités en 2021, qui s'élève à 1 936, est en hausse de 12 % par rapport à l'année précédente.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Parmi les dossiers qu'elle a traités, la Commission de Loire-Atlantique a élaboré des mesures de réaménagement des dettes pour 45 % d'entre eux (contre 42 % au niveau régional et 41 % au niveau national). Par ailleurs, elle a établi des mesures d'effacement des dettes suite à rétablissement personnel pour 33 % des dossiers qu'elle a traités (inférieur aux niveaux régional de 35 % et national de 39 %).

La proportion de plans conventionnels de redressement définitif s'élève à 6 %, en-deçà du niveau régional et national de 8 %. Ces réaménagements étant réservés aux dossiers pour lesquels il existe un bien immobilier, leur nombre est corrélé à la proportion de propriétaires et d'accédants, qui est plus faible de 3 points en Loire Atlantique (6,7 %) que dans la région et qu'au plan national.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La Commission recherche en priorité des solutions pérennes réglant la situation de surendettement. La proportion de telles mesures est de 72 % pour la Loire-Atlantique, identique à la région et inférieure au niveau national (76 %).

Les mesures provisoires restent toujours strictement limitées aux situations dont les perspectives d'amélioration financière sont prévisibles et quasi-certaines.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	6 réunions 144 personnes	Éducation financière : Procédure de surendettement
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	3 réunions 68 personnes	Éducation financière : inclusion bancaire, moyens de paiement et surendettement
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	5 réunions 49 personnes	Éducation financière : Procédure de surendettement
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 réunion 10 personnes	La procédure de surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	5 réunions 166 personnes	Éducation financière : gestion du budget, droit au compte, surendettement.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les ajouts successifs de dettes par les débiteurs en cours de procédure entraînent un allongement des délais de traitement.
- L'accompagnement social et budgétaire demandé pour les personnes les plus fragiles (notamment à la suite d'une deuxième procédure de rétablissement personnel) reste limité dans les faits.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les difficultés liées à la mise en place du plan de remboursement arrêté par la Commission : certains débiteurs redéposent un nouveau dossier très rapidement après la conclusion de leur dossier, alors que le plan n'a pas encore été mis en place ou n'est pas respecté dès le début.
- Les difficultés de gestion budgétaire de certains débiteurs, notamment dans les situations les plus fragiles, avec des ressources instables ou irrégulières, nécessitant un accompagnement social et budgétaire.
- Les redépôts alors que la capacité de remboursement est inchangée voire améliorée : dans ce cas, la Commission peut être amenée à prononcer une irrecevabilité du nouveau dossier ou à augmenter les mensualités du plan précédent.
- Les débiteurs détenant des biens en indivision ou en nue-propriété : suite à des démembrements de propriété plus nombreux et qui ne sont pas forcément liés à des décès, il est plus difficile de proposer des solutions permettant de rembourser l'endettement. En cas de clause d'inaliénabilité, la Commission est parfois contrainte de proposer un effacement total de dettes.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Les cessions de dettes entre créanciers rendent parfois difficiles l'élaboration de l'état définitif des dettes et/ou d'une mesure. L'identification de la créance est souvent modifiée avec une nouvelle référence, ce qui nécessite des recherches supplémentaires et allonge les délais de traitement.

Nantes, le 17 février 2022

La Présidente de la Commission

Madame Veronique PY
Directrice régionale et départementale
des finances publiques

Le Secrétaire de la Commission

Madame Hassiba KAABECHE
Directrice régionale et départementale
de la Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	2 071	1 582	1 686	6,6%	-18,6%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	45,6%	45,6%	48,1%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	24,5%	19,6%	14,8%		
Dossiers décidés recevables par la commission	1 917	1 448	1 446	-0,1%	-24,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,7%	7,9%	6,3%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	133	98	126	28,6%	-5,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	30,1%	34,7%	32,5%		
Dossiers orientés par la commission	1 936	1 466	1 485	1,3%	-23,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	43,4%	42,8%	45,3%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,4%	39,0%	36,4%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,3%	0,1%	0,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	57,3%	60,9%	63,6%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2 237	1 731	1 936	11,8%	-13,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,2%	10,3%	8,7%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,9%	5,7%	6,5%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,2%	33,4%	33,4%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,1%	0,0%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,0%	6,1%	5,9%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,3%	2,4%	2,9%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	2,7%	3,7%	3,0%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,5%	44,4%	45,4%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	33,7%	35,6%	35,5%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	18,4%	19,3%	18,1%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,8%	8,8%	9,9%		
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	76,3%	71,5%	71,9%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	20	17	36		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	12	3	12		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	6,5%	6,0%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	33,4%	35,2%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	5,9%	8,2%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	45,4%	41,7%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	71,9%	71,8%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Loire Atlantique	Dettes financières	41 301	1 218	5 587	71,5%	82,4%	11 380	3,0
	dont dettes immobilières	18 063	158	311	31,3%	10,7%	92 919	2,0
	dont dettes à la consommation	22 167	1 062	4 399	38,4%	71,8%	10 565	3,0
	dont autres dettes financières	1 070	695	877	1,9%	47,0%	784	1,0
	Dettes de charges courantes	7 553	1 155	4 453	13,1%	78,1%	3 686	3,0
	Autres dettes	8 914	845	1 851	15,4%	57,1%	2 043	2,0
	Endettement global	57 767	1 479	11 891	100,0%	100,0%	16 358	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Pays de la Loire	Dettes financières	142 331	4 039	17 590	73,4%	79,7%	12 614	3,0
	dont dettes immobilières	67 021	736	1 366	34,6%	14,5%	78 020	2,0
	dont dettes à la consommation	72 035	3 494	13 435	37,2%	68,9%	11 035	3,0
	dont autres dettes financières	3 275	2 261	2 789	1,7%	44,6%	700	1,0
	Dettes de charges courantes	25 604	4 035	16 715	13,2%	79,6%	3 529	3,0
	Autres dettes	25 866	2 982	6 661	13,3%	58,8%	1 789	2,0
	Endettement global	193 800	5 070	40 966	100,0%	100,0%	16 089	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 534 603	14 292	23 085	31,4%	12,7%	92 269	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 775 420	80 658	323 453	36,3%	71,5%	12 677	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 624	46 817	57 562	1,6%	41,5%	792	1,0
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0